

MISE À NIVEAU

PARCOURS

- La mise à niveau accueille de 12 à 20 bénéficiaires en entrées et sorties permanentes.
- Elle se situe en amont des formations qualifiantes.
- Elle est prescrite par la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en même temps que la formation qualifiante qui doit suivre cette mise à niveau.
- Elle permet aux stagiaires concernés d'atteindre les pré-requis nécessaires pour l'enseignement qualifiant envisagé.

DURÉE

3 à 6 mois.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Dynamique d'acquisition ou de réappropriation des connaissances.
- Acquisition des pré-requis de la formation qualifiante.
- Développement de l'autonomie.
- Actions adaptées aux besoins de chaque bénéficiaire, y compris l'immersion en entreprise si besoin.

MÉTHODE

- Auto-formation assistée qui prend en compte le bilan initial et les pré-requis de la formation envisagée.
- Evaluations tout au long du parcours.
- Actions individualisées.

VALIDATION

Un bilan est systématiquement établi et envoyé à la M.D.P.H. et au centre où la formation va être réalisée.

Il est destiné :

- au bénéficiaire,
- à la M.D.P.H.,
- à l'organisme de prise en charge,
- à l'établissement dans lequel se déroulera la formation qualifiante.

CONTACTS CRP

Formateurs : Hubert LARIVIERE et Muriel BOUBIER :
03 21 89 07 03.

Service Admissions : 03 21 89 07 36.

